



**HAL**  
open science

## Récit autour de la fondation des dominicaines de Vic-sur-Seille (1618)

Fabienne Henryot

► **To cite this version:**

Fabienne Henryot. Récit autour de la fondation des dominicaines de Vic-sur-Seille (1618). Religieuses et semi-religieuses entre Gênes et Bruxelles : des agents féminins du catholicisme romain aux frontières du protestantisme, Corinne Marchal, Apr 2017, Besançon, France. pp.579-598, 10.48611/isbn.978-2-406-14503-5.p.0579 . halshs-04206488

**HAL Id: halshs-04206488**

**<https://shs.hal.science/halshs-04206488>**

Submitted on 13 Sep 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

## Récit autour de la fondation des dominicaines de Vic-sur-Seille (1618)

Référence bibliographique : Fabienne Henryot, « Récit autour de la fondation des dominicaines de Vic-sur-Seille (1618) », M.-E. Henneau, C. Marchal et J. Piront (dir.), *Entre ciel et terre. Œuvres et résistances de femmes entre Gênes et Liège (Xe-XVIIIe siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2023, p. 579-598.

Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, le paysage conventuel féminin en Lorraine paraît assez dispersé et la présence des moniales, peu visible. Quelques antiques abbayes bénédictines (Saint-Maur de Verdun, Vergaville, Juvigny-les-Dames) ou cisterciennes (L'Etanche, Sainte-Hoïlde) dans des vallons reculés, quelques couvents urbains de clarisses (Metz, Neufchâteau, Bar-le-Duc, Verdun, Pont-à-Mousson) revivifiés par la réforme colettine, ou de dominicaines (Nancy, Metz, Charmes, Rinting), enfin un semis de couvents de tertiaires régulières de saint François (Nancy, Lunéville, Ormes, Dieuze, Château-Salins, Teterchen) s'adonnant à la charité constituent la réserve claustrale susceptible d'attirer les jeunes ou moins jeunes filles désireuses de faire leur salut dans un monastère. Trente ans plus tard, les villes et bourgades de Lorraine sont méconnaissables. Trente-sept couvents ont été fondés en terre ducale ou évêchoise. L'ordre de saint Benoît compte quatre nouveaux couvents, qui entreront plus tard dans l'orbite de l'Adoration Perpétuelle ; carmélites, annonciades rouges, clarisses et dominicaines sont désormais présentes dans douze couvents supplémentaires ; la Congrégation Notre-Dame a fait son entrée avec dix-sept maisons ; Visitation et annonciades célestes ont réussi à fonder chacune deux couvents. Après 1631, année où commence en Lorraine la guerre de Trente ans, trente-et-un établissements féminins seront encore fondés, principalement au bénéfice des branches féminines des ordres mendiants, sans compter les innombrables fondations hospitalières<sup>1</sup>. Cette révolution claustrale n'étonne plus aujourd'hui l'historien, qui l'a constatée partout et en a mis en évidence les ressorts sociologiques et spirituels<sup>2</sup>.

Parmi ces très nombreuses fondations, l'une d'elle, celle des dominicaines de Vic-sur-Seille en 1618, est documentée par une chronique conventuelle<sup>3</sup> qui permet d'éclairer l'appréciation que les religieuses elles-mêmes ont pu faire du climat religieux de la première Réforme catholique en Lorraine. Cette chronique, intitulée « Le commencement et le naray de l'établissement de cette maison ditte de Bethléem du Premier Ordre de saint Dominique commencez en 1618 »<sup>4</sup>, présente des caractéristiques particulières qui en démultiplient l'intérêt. D'abord, elle s'attache à un monastère de dominicaines, ordre à la fois peu présent (quatre couvents de dominicaines, deux de tertiaires de saint Dominique, cinq d'hommes) et peu connu en Lorraine. Ensuite, elle évoque une fondation qui prend place seulement dix ans

<sup>1</sup> Ce comptage est donc fortement sous évalué ; voir HENRYOT, Fabienne, JALABERT, Laurent, MARTIN, Philippe (dir.), *Atlas de la vie religieuse en Lorraine à l'époque moderne*, Metz, Serpenoise, 2011, p. 106-107.

<sup>2</sup> GOUDOT, Grégory, « Dévots et fondations de couvents en Auvergne au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, n° 668, 2013, p. 833-874 ; DINET, Dominique, *Religion et société. Les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 2 vol.

<sup>3</sup> Sur ce type de source, voir HENNEAU, Marie-Élisabeth, « Conception et écriture de l'histoire dans les couvents féminins liégeois des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Écrire son histoire : les communautés régulières face à leur passé*, éd. N. Bouter, Saint-Etienne, PUSE, 2006, p. 637-655.

<sup>4</sup> A.D. Moselle, H 4520, *Le commencement et le naray de l'établissement de cette maison ditte de Bethléem du Premier Ordre de saint Dominique commencez en 1618*. Ce document a déjà été étudié par PIERSON, G., « Le monastère de Notre-Dame de Bethléem à Vic », *Bulletin de la société d'archéologie lorraine*, t. XIII, 1871, p. 199-221, mais sans effort d'analyse critique.

après la première stabilisation de la réforme de Sébastien Michaelis qui, prenant appui sur une série de processus réformateurs qui travaillent l'ordre des frères prêcheurs en France depuis le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, réussit à institutionnaliser le retour à l'observance au départ de la province d'Occitanie, au sud de la Loire d'abord, puis, plus tardivement, au nord, avec la constitution de la Congrégation de Saint-Louis en 1629, à laquelle s'agrègent la plupart des couvents lorrains, féminins et masculins<sup>5</sup>. C'est donc une période à la fois fragile et dynamique pour l'ordre dominicain. Enfin, cette chronique a connu plusieurs phases de rédaction qui permettent d'apprécier les ressorts de l'écriture historique en milieu monastique féminin. Il semblerait qu'elle ait été écrite autour de 1640, sans doute à la demande de Jean Giffre de Réchac, dominicain acquis à la cause de la réforme et soucieux de la promouvoir à travers une œuvre historique et hagiographique foisonnante<sup>6</sup>. Rassemblant la documentation qui lui permettra ensuite d'écrire les récits de « fondation de tous les couvens & monastères de l'un & l'autre sexe dans toutes les provinces du Royaume de France », il s'est sans doute tourné vers la communauté vicoise pour susciter cette chronique, établie, peut-on supposer, par les sœurs et leur vicaire. Il a probablement complété son récit par les trouvailles faites dans les archives toulousaines. La chronique est publiée en 1647<sup>7</sup>. Les sœurs se la réapproprient au début du xviii<sup>e</sup> siècle, non sans la transformer significativement malgré le réemploi de phrases entières qui ne laissent planer aucun doute sur la parenté entre les deux textes<sup>8</sup>. Compte-tenu de ces différents épisodes de rédaction, on s'interrogera ici sur la manière dont les dominicaines, au xvii<sup>e</sup> puis au xviii<sup>e</sup> siècle, argumentent autour de la légitimité de leur institut dans son environnement vicois et dans l'orbite dominicaine, en utilisant – ou pas – le contexte religieux du premier xvii<sup>e</sup> siècle lorrain, ces « trente glorieuses »<sup>9</sup> qui ont précédé le désastre de la guerre de Trente ans, pour justifier l'implantation de leur monastère.

## 1.- Anne Bleyer de Bariscord

Ce narré est d'abord l'évocation d'une figure féminine intéressante, quoique mineure, de la Réforme catholique en Lorraine, celle d'Anne Bleyer de Bariscord, présentée comme l'instigatrice de cette fondation.

Anne naît vers 1600 à Nancy. Elle est la fille de Jean Bleyer de Bariscord, peintre au service des ducs Charles III puis Henri II, artiste mineur et peu fortuné dont on trouve la trace

---

<sup>5</sup> MAILLARD, Ninon, *Réforme religieuse et droit. La traduction juridique et structurelle du retour à l'observance : le cas des dominicains de France (1629-1660)*, Paris, Ed. du Cerf, 2015 ; MONTAGNES, Bernard, *Sébastien Michaelis et la Réforme d'Occitanie (1594-1647)*, Rome, 1984. Au début du xviii<sup>e</sup> siècle, les couvents masculins de Blainville, Nancy, Toul et les couvents féminins de Metz et Vic-sur-Seille appartiennent à la Congrégation de Saint-Louis, émanation de la réforme d'Occitanie ; le couvent de Verdun et les moniales de Nancy sont dans la province de France et le couvent de Metz est dans la province de Paris.

<sup>6</sup> Sur cet auteur, voir DUVAL, André, « Jean de Sainte-Marie », *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, Paris, Beauchesne, t. XIII, col. 208-214 ; PAPILLON, A., « Quelques documents inédits sur le P. Jean de Réchac », *Archivum fratrum praedicatorum*, 1932, t. 2, p. 403-414 ; 1933, t. 3, p. 229-245.

<sup>7</sup> GIFFRE DE RÉCHAC, Jean, *La vie du glorieux patriarche S. Dominique, fondateur et instituteur de l'ordre de frères prêcheurs, et de ses premiers seize compagnons : avec la fondation de tous les couvens et monastères de l'un et l'autre sexe dans toutes les provinces du Royaume de France, & dans les dix-sept du Pays-Bas*, Paris, S. Huré, 1647, p. 893-898.

<sup>8</sup> D'après divers indices présents dans le texte : en marge du récit : « cesi est escrit en 1724 », *Le commencement et le naray...*, p. 22 ; plus loin, récit de divers événements qui ont lieu entre 1731 et 1760.

<sup>9</sup> BRUNEEL, Claude, DUVOSQUEL, Jean-Marie, GUIGNET, Philippe, VERMEIR, René (éd.), *Les « Trente Glorieuses » (circa 1600 - circa 1630). Pays-Bas méridionaux et France septentrionale. Aspects économiques, sociaux et religieux au temps des archiducs Albert et Isabelle*, Bruxelles, Archives et Bibliothèques de Belgique, 2010.

dans les comptes du trésorier général du duché de Lorraine<sup>10</sup> pour divers travaux au palais ducal, dorures de chandeliers, ornementation de banderoles aux armes ducales, enfin pour la décoration de la pompe funèbre du duc Charles III. L'artiste et sa famille appartiennent aux milieux dévots dans l'orbite de la cour ; Louis de Guise sera le parrain du frère d'Anne. Celle-ci décide, en 1617, d'entrer en religion. Peu attirée par les communautés de sa ville natale (dominicaines, sœurs grises, annonciades célestes qui viennent de s'implanter, enfin congrégation Notre-Dame), et séduite par le modèle thérésien qui circule alors depuis Paris et la Flandre proche, Anne cherche à s'en rapprocher. Par des canaux et en une compagnie qu'on ignore, peut-être avec des membres de sa famille ou sous la protection de quelque famille proche de la cour se rendant en Flandre, elle fait le voyage de Nancy à Anvers en 1617. Elle est accueillie au carmel par la Mère Anne de saint Barthélemy, ancienne compagne de Thérèse d'Avila et grande spirituelle de l'ordre<sup>11</sup>. Faute d'une dot suffisante (entre 1500 et 2000 lt en moyenne<sup>12</sup>), la prieure d'Anvers renonce à la garder dans sa communauté et l'envoie avec trois autres filles fonder le couvent de Nancy que réclamait alors l'évêque de Toul Jean des Porcelets de Maillane, exigeant une colonie des religieuses flamandes, celles de France n'étant pas sous la direction des carmes mais sous celle de l'oratoire<sup>13</sup>. C'est donc en excellente compagnie qu'Anne revient dans sa ville natale, le 6 juillet 1618<sup>14</sup>. Ce voyage à Anvers montre les liens forts entre la capitale ducale et la cité flamande. Il ne faut toutefois pas les exagérer ; nombre de carmélites du début du XVII<sup>e</sup> siècle, quelle que soit leur origine géographique (des normandes comme Marie de saint Joseph par exemple) passent un jour ou l'autre par Anvers, vivier pour les fondations ultérieures en France ; et dans la seconde moitié du siècle, les liens entre Paris, Senlis et les couvents lorrains seront largement prédominants<sup>15</sup>.

Anne réclame à ses parents la dot nécessaire mais ceux-ci ne disposent pas d'une fortune suffisante pour la lui accorder. Elle se tourne alors vers l'une de ses cousines, installée à Nancy depuis son mariage mais originaire d'une importante famille de Vic-sur-Seille, les Huin. La cousine propose à Anne un plan d'action tout prêt : la négociation de la maison et de la chapelle de Bethléem, un petit sanctuaire vicois où se trouve une statue miraculeuse de la Vierge<sup>16</sup> fort invoquée par les habitants du lieu, pour y fonder un couvent, estimant qu'il serait plus facile de trouver des fonds pour une fondation que pour financer une entrée individuelle en religion. La cousine se sert de ses appuis à Vic pour mettre en relation Anne, qui dans l'intervalle s'est trouvée une amie, Catherine Favières, originaire de Nancy ou de Château-Salins, avec les locataires de l'oratoire de Bethléem, le couple George et leur petite fille, installés en ce lieu depuis 1614. L'affaire va bon train malgré quelques difficultés de nature juridique et financière. Les George, sollicités par Anne et Catherine, acceptent de céder la maison et la chapelle aux jeunes filles pour qu'elles y installent un couvent moyennant une compensation financière de 1200 lt. C'est seulement en s'installant dans la maison, le 20 novembre 1618, que les jeunes filles, qui sont quatre désormais, s'aperçoivent qu'elles sont

<sup>10</sup> LEPAGE, Henri, « Quelques notes sur des peintres lorrains des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. IV, 1853, p. 49-51 ; LEPAGE, Henri, « Jean Bleyer de Bariscord peintre lorrain », *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1858, p. 27-29.

<sup>11</sup> Voir Anne de saint Barthélemy, *Autobiographie*, J. Urkiza (éd.), P. Serouet (trad.), Gand, Carmelitana, 1989 ; *Lettres et écrits spirituels*, P. Serouet (éd.), Paris, Desclée de Brouwer, 1964.

<sup>12</sup> D'après LEJUSTE, Jean-Marc, *Novices et noviciats en Lorraine du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse en cours à l'université Lumière-Lyon 2.

<sup>13</sup> Sur cette affaire, voir MORGAIN, Stéphane-Marie, *Pierre de Bérulle et les carmélites en France : la querelle du gouvernement 1583-1629*, Paris, Ed. du Cerf, 1995.

<sup>14</sup> Louis de sainte Thérèse, *Annales Des Carmes Deschaussez De France*, Paris, C. Angot, 1665, p. 108, donne la date du 15 juillet 1618.

<sup>15</sup> ROULLET, Antoine, « Géographie des vocations des carmels lorrains au XVII<sup>e</sup> siècle, entre réseaux de recrutement et contrainte politique », *La Renaissance en Europe dans sa diversité, tome 3 : Circulation des hommes, des idées et des biens, héritages*, éd. L. Chvedova, M. Deshaies, S. Fiszer et M.-S. Ortola, Nancy, PUL, 2014, p. 167-179.

<sup>16</sup> La statue de Notre-Dame de Bethléem est aujourd'hui conservée au Musée Georges de la Tour de Vic-sur-Seille (DV 1999.3.1).

victimes d'une escroquerie : les George leur ont vendu un bien qui ne leur appartient pas, puisqu'ils n'en sont que les détenteurs précaires au titre d'une emphytéose de quatre-vingts ans. Le document signé n'a donc aucune valeur légale. Les véritables propriétaires sont les prémontrés de Salival, abbaye située aux portes de Vic, qui ont acensé le lieu aux George contre la somme annuelle de six francs<sup>17</sup>. Or, les prémontrés tiennent particulièrement à l'oratoire de Bethléem, au point d'avoir demandé à Nicolas George, dès 1614, d'orchestrer la restauration du bâtiment et de son enceinte, à la charge des pères blancs. Ils le considèrent en effet comme un refuge possible, en cas de conflit armé, dans la ville qui se trouve très bien fortifiée, donc plus sûre que l'abbaye. Il faut près de deux années de négociations pour que les prémontrés cèdent la maison et l'oratoire aux jeunes filles, devenues dans l'intervalle novices de l'ordre de saint Dominique, protégées du suffragant de Metz, Monseigneur Nicolas Coëffeteau, par ailleurs religieux dominicain<sup>18</sup>. Elles obtiennent finalement la propriété du bien le 16 février 1620, moyennant la somme annuelle de six gros, payable le jour de la Saint Martin. Tout, dans l'acte passé entre les demoiselles et les prémontrés, donne à penser qu'elles ont soigneusement caché qu'elles avaient été abusées par le couple George, sans doute dans la crainte que cette information, si elle était ébruitée, freinerait à l'avenir les dons et les soutiens, puisque c'est grâce à un généreux donateur que les filles avaient pu payer la somme exigée par les George.

S'ensuit une période d'intense activité foncière, faite de tractations pour élargir la masse claustrale initiale, et de travaux pour édifier le monastère. Le 24 février 1622, les quatre jeunes femmes font profession entre les mains de Mgr Coëffeteau au nom du maître général de l'ordre, Serafino Secchi (1612-1628) : Catherine Favières sous le nom de Catherine de la Miséricorde ; Anne Bleyer sous le nom d'Anne du saint Esprit ; Marguerite Saulnier, sous le nom de Marguerite de saint Dominique, et Anne Perisot (morte en 1625) devenant Anne de la Trinité.

Ainsi, l'affaire aboutit en l'espace de trois années, signe d'une adhésion des élites vicaises, du pouvoir épiscopal et de l'ordre dominicain au nouveau monastère.

Voilà pour les faits tels qu'on peut les croiser avec les sources administratives et juridiques du couvent. Le propos concède au genre hagiographique bien des éléments narratifs : la lecture de formation décisive dans la vocation d'Anne par exemple<sup>19</sup>, la dot insuffisante<sup>20</sup>, les difficultés financières surmontées par la grâce de Dieu, la vocation contrariée, l'inventivité de la future religieuse pour parvenir à ses fins. La chroniqueuse construit à travers Anne Bleyer de Bariscord une figure de sainteté qui emprunte essentiellement au modèle hagiographique dominicain moderne issu des travaux de frères de l'ordre mais aussi de sœurs comme Marie-Madeleine de Mauroy<sup>21</sup>. À Catherine de Sienne, figure tutélaire des branches féminines de l'ordre, se substituent désormais d'autres modèles, dont l'héroïsme ne consiste plus en mortifications non reproductibles par le commun des moniales, mais en pugnacité et obstination à faire triompher les fondations conventuelles.

---

<sup>17</sup> A.D. Meurthe-et-Moselle, H 2721 : Lettre d'acensement des Prémontrés à Nicolas Georges, 23 mai 1614.

<sup>18</sup> URBAIN, Charles, *Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille : un des fondateurs de la prose française : 1574-1623*, reprint Genève Slatkine, 1970 (1<sup>e</sup> éd. 1894).

<sup>19</sup> HENRYOT, Fabienne, MARTIN, Philippe (éd.), *Les femmes dans le cloître et la lecture (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Beauchesne, 2017.

<sup>20</sup> Par exemple : Paul du saint Sacrement, *La vie de la vénérable mère Magdelaine de Jésus-Maria, carmélite deschaussée*, Lyon, Antoine Julliéron, 1664, p. 41 ; CORDIER, François, *La vie de la vénérable mère Anne des Anges, carmélite du monastère dédié à la sainte mere de Dieu de Paris*, Paris, Christophe Rémy, 1694, p. 163.

<sup>21</sup> MAUROY, Marie-Madeleine de, *La Vie de la vénérable mère Agnez de Jésus... par un prestre du clergé. Avec l'abrégé de la vie de la mère Françoise des Séraphins, prieure du Monastère de Saint-Thomas d'Aquin à Paris [par la Mère de Mauroy]*, Le Puy, A. et P. Delagarde, 1665 ; *La Vie de la vénérable mère Élisabeth de l'Enfant Jésus, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique au monastère de S. Thomas d'Aquin, à Paris*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1680.

Pour autant, cette biographie d'Anne Bleyer ne gomme pas les particularités de ce parcours très original. En premier lieu, elle rappelle qu'au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les liens entre Nancy et Vic sont forts. Les évêques de Metz ont été tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle des membres de la famille de Lorraine ; les actions de dévots d'une ville vers l'autre sont fréquents : c'est le chambellan d'Henri II, Charles Bouvet de Romémont, qui fonde en 1613 le couvent des capucins de Vic. On voit aussi nombre de Nancéiens se rendre en pèlerinage à la fontaine de Vireval, sur le lieu du martyr de saint Livier, le héros chrétien du Saulnois<sup>22</sup>. Ensuite, les fondations féminines dans la Lorraine de la première Réforme catholique sont rarement le fait de laïques dévotes souhaitant s'engager personnellement dans la vie consacrée. Les fondations relèvent de deux types d'initiatives. Il y a, d'abord, celles d'aristocrates dévots et proches du pouvoir ducal ou municipal, comme on le constate, par exemple pour les carmélites, le comte et la comtesse de Tornielle secondant les vues de l'évêque de Toul à Nancy en 1618, de même que la princesse de Lixheim à Neufchâteau en 1649. La princesse de Phalsbourg, en 1630, fait venir des annonciades rouges à Neufchâteau après avoir déjà installé des capucins, tandis que quatre ans auparavant, Henriette de Lorraine avait fait venir des religieuses du même ordre à Saint-Nicolas de Port. Soit, second cas de figure, ce sont les ordres eux-mêmes qui, dans une perspective d'expansion, sollicitent les pouvoirs urbains pour de nouveaux établissements : c'est ce que font par exemple les annonciades rouges à Varennes en 1624 ou la congrégation Notre-Dame dans nombre de ses fondations. Les circonstances de la fondation vicoise tranchent donc avec ces schémas traditionnels ; elles ne sont pas sans rappeler celles, presque contemporaines, de l'installation des dominicaines à Toul en 1621 par la volonté conjointe des cousines Nicole et Marguerite Fleury, qui surent trouver de solides appuis du côté du milieu canonial, avec le chanoine Gordon, et du côté du pouvoir municipal, avec les Baillivy, importante famille de fraîche noblesse toulousaine qui a donné plusieurs maîtres-échevins à la ville<sup>23</sup>. De la même manière, le cas d'Anne Bleyer évacue donc précocement le pouvoir central de ses appuis, se privant dès lors d'une garantie de succès et malgré cela, la fondation a réussi. Il faut donc s'interroger sur les enjeux et les stratégies ménagées par la jeune femme et ses protecteurs, puisqu'elle en avait bien sûr, pour mener à bien cette fondation conventuelle.

## 2.- Enjeux et progrès d'une fondation dominicaine

La réussite de cette fondation tient à plusieurs facteurs : la mobilisation de réseaux dévots locaux et très actifs dans l'entourage de l'évêque de Metz ; le choix d'un lieu marial ; enfin le pragmatisme dans le choix d'une règle de vie.

En premier lieu, faute d'avoir pris appui sur la famille ducale ou les grandes familles princières de Lorraine orientale, Anne Bleyer de Bariscord sait mobiliser d'autres forces. Sa cousine, née Huin, est probablement la fille de Jean Huin, avocat de Vic<sup>24</sup> dont les descendants se lient à des familles célèbres : les Ranfaing, les Rennel de Lescut, qui sont à la fois des officiers nobles proches du pouvoir ducal et des dévots soutenant les réseaux

<sup>22</sup> RAMBERVILLERS, Alphonse de, *Les actes admirables en prospérité, en adversité, et en gloire du bien-heureux martyr Saint Livier, gentil-homme d'Austrasie. Avec les stances de son hymne, & la vérification des miracles faits en la fontaine dudit martyr, voisine de l'abbaye de Salival pres Vic, en l'année 1623. Histoire non moins agreable qu'utile aux personnes de noblesse, extraite des archives, cartulaires, & manuscrits anciens*, Vic-sur-Seille, Cl. Felix, 1624.

<sup>23</sup> BENOÎT, Arthur, « L'ordre de saint Dominique à Toul », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, 1888, p. 218-235. Sur les Baillivy et leur situation sociale à Toul, voir *Recueil de généalogies pour servir de suite ou supplément au dictionnaire de la noblesse*, Paris, Badièz, 1784, t. XIV, p. 26. Voir aussi le récit de GIFFRE DE RÉCHAC, J., *op. cit.*, p. 898-899.

<sup>24</sup> PELLETIER, Ambroise, *Nobiliaire, ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois, en forme de dictionnaire*, Nancy, Thomas, 1758, p. 831.

cléricaux des duchés. Il paraît évident que pour la cousine d'Anne, l'entreprise est stratégique : elle se réjouit de participer à une fondation conventuelle, projet classique des familles catholiques aisées du temps, et se sert d'Anne pour y parvenir ; sans quoi elle aurait simplement aidé au financement de la dot. Vic-sur-Seille paraît un terrain idéal, car l'évêque de Metz, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, possède une résidence dans la cité du Saulnois, qui lui a servi par le passé de retranchement dans ses conflits avec le pouvoir urbain messin<sup>25</sup>. En ce début de XVII<sup>e</sup> siècle, l'évêque réside presque exclusivement dans la cité et celle-ci a beaucoup profité d'être devenue la petite capitale d'un ensemble de 200 communes et 10 châtelainies. Le rôle administratif de la ville s'en est trouvé renforcé, sans compter les embellissements urbains. L'évêque entretient à Vic un bureau épiscopal dont les personnages les plus importants sont le bailli, le lieutenant-général, le procureur et le chancelier. La cousine envoie Anne et Catherine présenter leur requête à Madame de Marchéville, épouse du bailli de l'évêque de Metz, qui donne son plein accord à l'entreprise, allant jusqu'à financer un nouvel hôpital pour remplacer les locaux d'une ancienne structure hospitalière voisine du nouveau couvent et dont les bâtiments, à ce titre, étaient désirés par la communauté naissante. On retrouve dans le processus de fondation du couvent Alphonse de Rambervillers, archétype du dévot lorrain, connu pour ses poésies et son œuvre hagiographique<sup>26</sup>, et lieutenant du bailliage épiscopal de Vic, donc également agent de l'évêque. C'est dans sa maison qu'est signé l'acte de donation de l'oratoire de Notre-Dame de Bethléem en 1618. C'est encore lui, proche des prémontrés de Salival, qui convainc l'abbé Jean de Gombervaux et l'abbé général de l'ordre, Monsieur de Sainte-Marie, de vendre le sanctuaire de Bethléem à Anne et ses compagnes. C'est Jean d'Abaucourt, procureur général de l'évêché, qui paie finalement l'indemnisation des George en novembre 1619<sup>27</sup>. Lors de la cérémonie des vœux des quatre premières sœurs, l'assistance compte Monsieur de Marchéville, Alphonse de Rambervillers, Jean Aubertin chancelier de l'évêque, Jean d'Abaucourt et Jean Martigny, maire de Vic. Il faut ajouter un second cercle de soutien aux religieuses : le suffragant de l'évêché de Toul, Charles-Christian de Gournay, évêque *in partibus* de Sithie et frère cadet du comte de Marchéville<sup>28</sup> et le seigneur de Mars-la-Tour [appelé Malatour dans le manuscrit], frère de Marguerite de Ficquelmont, dominicaine de Metz venue seconder les vues de Nicolas Coëffeteau à Vic-sur-Seille ; ces deux personnages apportent leur soutien financier à hauteur de 200 écus pour la construction des lieux claustraux et susciteront par leur exemple d'autres dons.

Le choix d'un sanctuaire marial, en second lieu, favorise grandement Anne et ses sœurs. La dévotion mariale connaît un net regain en Lorraine durant les trente premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, dont témoignent les pèlerinages et l'édition de manuels de piété<sup>29</sup>. Nicolas Coëffeteau lui-même produit un peu plus tard un de ces opuscules<sup>30</sup>. Dans le climat lorrain du début du siècle, c'est indiscutablement un argument important et un gage d'adhésion de la population au nouvel institut, qui peut se présenter comme gardien d'un sanctuaire réputé miraculeux. Pour marquer leur implantation spirituelle et écarter toute concurrence, les sœurs

<sup>25</sup> LAFFITE, Jean-Denis, *Le château des évêques de Metz à Vic-sur-Seille*, Metz, Serpenoise, 2008.

<sup>26</sup> TRIBOUT DE MOREMBERT, Henri, « Le testament d'Alphonse de Rambervillers (1633) », *Annales de l'Est*, n° 2, 1965, p. 149-162 ; CULLIÈRE, Alain, « La mystique d'Alphonse de Rambervillers », *À la rencontre de Georges de La Tour*, Pont-à-Mousson, Parc naturel régional de Lorraine, 1993, p. 31-61.

<sup>27</sup> A.D. Meurthe-et-Moselle, H 2721 : lettre rédigée par Anne Bleyer « Prière à Monsieur d'Abaucourt procureur général de l'évêché pour recevoir et mettre à profit 600 F monnaie de Lorraine dus à Catherine, fille du second mariage de Nicolas Georges pour prix de la maison où nous demeurons présentement le 2 novembre 1619. » La somme leur parvient par un échevin le 12 novembre.

<sup>28</sup> *Le commencement et le naray...*, p. 9 d'après Giffre de Réchac, J., *op. cit.*, p. 898. Christian de Gournay arrive à Toul en 1634 seulement, ce qui montre que le texte produit plusieurs ellipses chronologiques.

<sup>29</sup> MARTIN, Philippe, *Pèlerins de Lorraine*, Metz, Ed. Serpenoise, 1997, notamment p. 41 pour Vic-sur-Seille.

<sup>30</sup> COEFFETEAU, Nicolas, *Tableau de l'innocence et des grâces de la bien-heureuse Vierge Marie mère de Dieu*, Paris, S. Cramoisy, 1621.

réclament – et obtiennent – le transfert de la confrérie du Rosaire des cordeliers à leur église<sup>31</sup>. C'était s'assurer la faveur des Vicois, compte-tenu de la popularité de ces confréries au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. En outre, les ordres religieux revendiquent tous le bénéfice des faveurs de la Vierge. Les prémontrés, premiers propriétaires du lieu, imposent aux futures dominicaines, dans l'acte de cession, qu'elles s'engagent à favoriser la vénération de Notre-Dame de Bethléem, sous peine d'annulation de l'acte. Nicolas Coëffeteau, de son côté, en dominicain, utilise l'argument marial pour convaincre Anne et ses trois premières compagnes de prendre l'habit dominicain, en assurant que la Vierge a toujours protégé l'ordre des frères prêcheurs plus que les autres. En retour, les notices biographiques qui suivent le « narré » rappellent l'ardente dévotion mariale de la plupart des sœurs de la communauté vicoise. C'est particulièrement vrai pour Madeleine Lormand, par exemple, converse et cuisinière du couvent<sup>33</sup> ; Françoise Hurel, sixième recrue de la communauté, qui « eût la faveure de voire l'image de la Mère de Dieu qui tenoit son cher fils entre les bras et donnoit la benediction à toute la communauté ; cette divine dame luy parû au milieu d'un thronne fort riche »<sup>34</sup> ; la sœur Anne Gérardin, elle, pouvait dire jusqu'à mille *ave maria* par jour<sup>35</sup>.

Le parcours d'Anne et de ses sœurs montre enfin que le choix d'un institut répond au pragmatisme, voire à un certain opportunisme, et ne semble pas décisif pour un projet de rédemption personnelle. Anne cherche à fonder un couvent coûte que coûte, sans se soucier de la règle qu'il adoptera. Elle avait rêvé devenir carmélite ; une fois obtenu l'oratoire de Notre-Dame de Bethléem, elle s'interroge sur l'institut le plus approprié. Elle songe à nouveau au carmel, peut-être par fidélité à son projet initial, puis suppose qu'un institut dans la mouvance franciscaine – clarisses ou sœurs grises – serait un choix habile, puisque la ville de Vic comptait déjà un couvent de cordeliers fondé vers 1420 et un autre de capucins institué en 1613, et que les filles pourraient ainsi se placer sous la protection de ces religieux<sup>36</sup>. Ajoutons que les protecteurs d'Anne, en particulier Alphonse de Rambervillers, sont proches des milieux franciscains de Vic et de Nancy. C'est finalement Nicolas Coëffeteau, de qui dépend l'autorisation du nouveau monastère, qui décide :

« Monsieur de Dardanie ayant entendu leurs propositions, prit en main son scapulaire blanc ; et les exorta de prendre cet habit. Il leurs dit que cestoit celuy de leurs protectrice, qu'elle les avoit tousiours assisté, et que jamais elle ne manqueroit d'avoir des pères de cette ordre très edificatif, qui les assisteroient, et les consoleroient dans tous leurs beusoins spirituels ; ce bon prélat joignit à son exortation, une si grand assiduité pour les visiter et les entretenir des choses spirituels, que toutes susnire aux meme dessaints d'estre fille de St Dominique »<sup>37</sup>.

Il est vraisemblable que le suffragant avait marqué son intérêt pour le projet d'Anne Bleyer dans l'espoir d'attirer le monastère dans l'orbite dominicaine ; les sœurs, cent ans plus tard, ne sont pas dupes, écrivant : « ce grand prélat regardant cette maison naisente comme son ouvrage »<sup>38</sup>. Coëffeteau peut être à bon droit considéré comme le véritable fondateur du couvent ; pour preuve, la figure d'Anne Bleyer, surévaluée dans les premières pages du « narré », disparaît complètement du récit après 1622 et la prise d'habit des quatre premières filles, dans le narré comme dans la version publiée par Jean Giffre de Réchac.

<sup>31</sup> *Le commencement et le naray...*, p. 10.

<sup>32</sup> FROESCHLÉ-CHOPARD, Marie-Hélène, « Les Dominicains et les confrères du Rosaire », *Les Mouvances laïques des ordres religieux*, éd. N. Bouter, Saint-Étienne, PUSE, 1996, p. 355-375.

<sup>33</sup> *Le commencement et le naray...*, p. 24.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>36</sup> Sur les liens entre frères et moniales, voir MORACCHINI, Pierre, *Recherches sur la notion de « famille franciscaine » en France du Nord et en Lorraine (fin XVI<sup>e</sup>-fin XVIII<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat, université de Strasbourg, 2011.

<sup>37</sup> *Le commencement et le naray...*, p. 7 ; rapporté dans les mêmes termes par Giffre de Réchac, J., *op. cit.*, p. 897.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 21.



Ces hésitations sont courantes et bien des futures religieuses, au même moment, cherchent à entrer en religion pour combler leur goût pour la rigueur, la mortification et la prière, sans guère se soucier de l'institut. Élisabeth de Brème, après avoir été la pensionnaire des dominicaines de Rinting, demande à sa famille d'entrer chez les annonciades célestes de Nancy, pour fuir le monde ; c'est par hasard qu'elle aboutit finalement chez les bénédictines de Rambervillers et une fois en religion, sous le nom de Benoîte de la Passion, elle se demande si elle ne ferait pas mieux de devenir chartreuse<sup>39</sup>.

Pour garantir le succès de l'observance, le nouveau monastère est mis sous le regard de sœurs expérimentées : deux viennent de Rinting, couvent fondé au XV<sup>e</sup> siècle à proximité de Sarrebourg dans le bailliage d'Allemagne, puis trois de Metz dont leur première supérieure, Marguerite de Ficquelmont, tandis qu'un « instructeur » est dépêché du couvent de Toul : il s'agit d'Henry Beaulieu, prieur du couvent de Toul, qui arrive à Vic le 28 juillet 1619.

Pour opportuniste qu'il soit, le choix de l'ordre dominicain a des implications importantes, en termes d'observance bien sûr, mais aussi sur le plan institutionnel. Les auteurs successifs de cette chronique doivent donc opérer une relecture des faits pour expliciter les liens du couvent avec Coëffeteau et mieux accrocher le monastère vicois à la réforme, celle-là même qui garantit la stabilité du couvent.

### 3.- Une lecture apologétique des temps originels

En effet, de ce fil continu de démarches et de sollicitations qui composent la fondation du couvent, les deux versions du texte, celle de Giffre de Réchac au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle puis celle des religieuses au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, proposent une lecture sensiblement différente.

La première, et la plus ancienne, repose sur une compréhension apologétique de l'installation des sœurs à Vic-sur-Seille. Il est difficile de démêler dans ce récit le matériau fourni par les religieuses ou leur vicaire et le travail narratif de Giffre de Réchac, qui dans d'autres récits de fondation, en Lorraine et ailleurs, impose aussi cette vision providentialiste. Le dominicain comme les religieuses de Vic sont par ailleurs bien imprégnés des modèles en circulation dans l'espace public : lettres circulaires sur le décès de religieuses, *Abrégés des vies et des vertus* comme il en existe chez les visitandines, chroniques féminines comme il s'en est publié dès le XVII<sup>e</sup> siècle. La succession des biographies des religieuses du couvent qui fait suite au « narré », bien qu'elle soit tronquée, montre pour la partie subsistante que les notices ne consistent qu'en quelques lignes pour chacune des 42 sœurs concernées ; c'est que pour les 24 premières, mentionnées dans les 24 feuillets manquants, les notices devaient être beaucoup plus longues. Ce déséquilibre montre comment opère, dans l'imaginaire des sœurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, la séduction des origines, qui donne une clef de compréhension de tous les faits qui vont suivre.

Aussi, l'auteur ou les auteurs du narré entendent associer, dans une intention apologétique, une démonstration de ce que les filles de saint Dominique, à Vic, sont les élues de Dieu. Le récit veut montrer l'économie de l'action de Dieu dans le monde, le rôle de l'intercession mariale, l'intervention mesurée du Ciel au fil des prières de ses filles. Pour y parvenir, il est nécessaire, d'un point de vue rhétorique, d'exagérer artificiellement les difficultés, alors que cette fondation a finalement été menée tambour battant, en moins de

---

<sup>39</sup> BOUETTE DE BLÉMUR, Jacqueline, *Éloges de plusieurs personnes illustres en piété de l'ordre de st Benoist décédées en ces dernières siècles*, Paris, Louis Billaine, 1679, t. II, p. 6 (souhait d'entrer chez les annonciades célestes), 11 (refuge chez les bénédictines de Saint-Nicolas), 13 (entrée chez les bénédictines de Rambervillers), 35 (attirait pour la chartreuse).

quatre ans, grâce à la volonté de Nicolas Coëffeteau. Car c'est bien entendu Dieu qui agit dans ce processus de rénovation ; la fondation du monastère de Vic-sur-Seille est la preuve éminente et éclatante de son œuvre dans le monde et des merveilles qu'il opère. En écrivant cela, cette opération institutionnelle est située dans un projet divin. Tous les faits et actes des protagonistes de cette histoire sont « manipulés » par Dieu : c'est la providence qui envoie Anne à Anvers après lui avoir mis dans les mains des livres de piété et des vies des saints ; c'est Dieu qui l'incite à demander à ses parents la dot nécessaire, puis l'inspire d'aller chercher du réconfort et des conseils auprès de sa cousine de Vic-sur-Seille. En fin de compte il n'y a aucune intentionnalité chez Anne Bleyer ; elle est tout entière soumise à la volonté de Dieu en qui elle annihile sa volonté propre.

Le récit des faits ménage astucieusement diverses péripéties pour mieux souligner l'intervention divine. Enfin munies de l'acte notarié leur donnant la jouissance de la chapelle de Bethléem, Anne et son amie Catherine Favières se réjouissent du progrès de leur projet. « Jusque yci tout avoi succédé très heureusement et il y avoit eut trop de calme pour un œuvre de Dieu ; il falloit que les orages et les tempêtes fissent lever les flots »<sup>40</sup>. S'opposent alors, dans la narration, deux modèles féminins : la sainte femme, future religieuse et soucieuse de seconder les projets de Dieu et d'assurer son salut, et la femme avide, jalouse, avare, de mauvais conseil auprès de son mari, en l'espèce Barbe Génin, épouse de Nicolas George (personnage lui-même ambigu qui s'apparente au faux-dévoit). Lorsqu'elle apprend que son mari a pensé céder sans compensation financière le bien qu'ils louent à l'abbaye de Salival, elle le convainc de réclamer de l'argent :

« elle exorta son maris de ne point céder ce lieu qu'avec une bonne somme d'argent ; et elle-même gardoit une épier l'occasion de parler à nos deux prétendantes, et leurs demander avec des crieries d'une femme passionnée ce qu'elle vouloit ; l'occasion s'offrit bien tôt, et dabor elle les salia avec des reproches et de grands cris ; comme si on luy eut enlevé son bien ; et que l'on lût réduit à la mandicité »<sup>41</sup>.

La chroniqueuse recourt à l'imaginaire biblique du cataclysme : bourrasque, orage, tempête, pour situer les difficultés d'Anne Bleyer et de sa compagne.

Lorsqu'elles apprennent qu'elles ne sont pas propriétaires du lieu mais que pour les 1200 lt exigées par Mme George, elles n'ont obtenu que la location du site, Anne ne se décourage pas. C'est la Vierge, entre les mains de laquelle elles ont remis leur projet le 20 novembre 1618 en s'installant dans la petite maison, qui vient « témoigner la puissance de sa médiation » en décidant les prémontrés de remplacer l'acensement au nom de Nicolas George par un acte au nom des deux jeunes filles<sup>42</sup>. Si le récit publié par l'historien dominicain s'arrête au commencement de l'aménagement du nouveau couvent, la chroniqueuse qui retravaille et prolonge le récit dans les années 1720 poursuit cette lecture providentialiste des événements. Alors que les sœurs disposent enfin d'une maison satisfaisante, grâce à l'achat et à l'aménagement de l'hôpital voisin, la supérieure, la Mère Marguerite de Fiquemont, habituée à un certain confort communautaire et à un avenir financièrement bien assuré, s'inquiète du fait que le monastère de Vic n'a encore aucune rente et que les sœurs ne vivent que d'aumône. À nouveau les signes de l'action divine se multiplient. « Comme c'estoit une œuvre de Dieu et que ce nouveau établissement estoit sous la protection de sa sainte Mère, elle leur obtint de nouvelles forces pour relever leurs courage de tems en tems par quelque petites espérance de voulant pas que la chose se fit tout d'un coup, mais à force de prières comme l'expériance le fit voire et le fait en cor à présent »<sup>43</sup>.

---

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 4. Repris de GIFFRE DE RÉCHAC, J., *op. cit.*, p. 893.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 12.

Bientôt, une nouvelle difficulté surgit : la communauté n'est guère attractive étant donné sa pauvreté et sa fragilité. « Mais Dieu qui mortifie et qui vivifie quand il luy plais inspira à quelqu'une de se présenter et qui en attirer[ent] d'autres, ce qui fit espérer de voir le monaster en peu de tems pour vût d'un bon nombres »<sup>44</sup>.

Et bientôt, c'est la guerre ! Les nouvelles de monastères pillés arrivent aux oreilles des dominicaines de Vic, qui s'imaginent bientôt victimes de la folie des Suédois. Malgré cela, la petite communauté échappe au pire, en se mettant en prière devant la statue de Notre-Dame de Bethléem et en laissant ouvertes les portes du monastère ; les Suédois, émus de cette ferveur, leur laissent la vie sauve et ne pillent pas le couvent, bienveillance qui est perçue comme miraculeuse et qui donne raison, à dix années d'intervalle, à Coëffeteau lorsqu'il assurait les sœurs de la protection sans faille de la Vierge sur l'ordre de saint Dominique.

À cette appréciation apologétique des premières années de la fondation, la chroniqueuse qui prend la plume au début du XVIII<sup>e</sup> siècle superpose une autre lecture. La composition même du registre montre que son intention n'est plus celle de ses sœurs témoignant, quatre-vingts ans plus tôt, des circonstances de l'installation des sœurs à Vic. Le « narré » prend place dans un registre composite, où l'on trouve en tête le récit chronologique de la fondation du couvent (1618-1629) sur 29 pages, puis les « noms de celles qui sont mortes en opinion de sainteté depuis cette établissement qui est en 1618 » (p. 29-35), enfin un récit de la construction du bâtiment (p. 36-47), qui reste aujourd'hui le mieux conservé des différents lieux réguliers vicois d'Ancien Régime. La pagination change alors, signe que les sœurs ont fait relier au XVIII<sup>e</sup> siècle (la couverture est ancienne) le narré avec d'autres papiers : une suite biographique de 66 religieuses du couvent (les 24 premières manquent, les feuillets ayant été arrachés), une liste des sœurs converses, des vicaires et des confesseurs du monastère (également tronquée à cause de feuillets manquants), enfin, d'une écriture beaucoup plus ancienne, le « Livre où sont escrites les délibérations et résolutions du conseil de ce monastère des sœurs prescheresses de Vic [depuis 1652] ». Cette compilation permet d'attribuer hypothétiquement le récit à une secrétaire ou une archiviste du couvent dans les années 1720, d'autant que le narré fait parfois référence à des sources authentifiées, par exemple ces « lettres d'aquets qui sont au despot »<sup>45</sup>. Peut-être s'agit-il d'Anne-Marie Huyn, native de Nancy, qui prend l'habit le 27 décembre 1671 et qui a été prieure entre 1691 et 1695, puis entre 1710 et 1715<sup>46</sup> et qui, au titre de liens familiaux qui l'unissent au premier cercle de fondateurs du monastère, a pu se sentir plus concernée qu'une autre par ce récit. Dans le « narré » proprement dit, la chroniqueuse reprend l'essentiel du récit publié en 1647, avec beaucoup de maladresse et de naïveté, opérant divers retours en arrière et répétitions. Mais elle y ajoute aussi le résultat de recherches archivistiques approfondies menées pour prouver les liens juridiques incontestables entre le monastère et les dominicains réformés. Elle insère les copies de différents actes et décrets qui légitiment le couvent dans l'environnement vicois, mais aussi dans l'organisation dominicaine : union à l'ordre, rapports institutionnels avec le couvent de Metz par exemple, et assortit ces copies de commentaires ; ainsi, « ce décret est égaré et ne se trouve point dans le couvent de Paris, il faudra s'informer si les R[eligieus]es de Metz non point l'original ; si l'on en avoit besoin, il n'y a point d'autre moyains que d'écrire à Rome et dans faire une coppie autanique »<sup>47</sup>. L'auteure formule aussi des préconisations pour retrouver l'ordre d'union de son monastère à l'ordre des prêcheurs, et propose de regarder dans les registres du provincial, le P. Rodolphe, autour de l'année 1629<sup>48</sup>. Et plus généralement, le texte est nourri de formules qui rappellent que tous les actes sur lesquels se

---

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>45</sup> *Le commencement et le naray...*, p. 36.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 2 [47].

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 23.

fondent la nouvelle maison conventuelle sont « en bonne forme, estant bien signé, en parchemin très beau »<sup>49</sup>.

De toute évidence, les sœurs des années 1710 et 1720 craignent d'être désolidarisées de la réforme et rassemblent tous les arguments susceptibles de favoriser leur maintien dans la province Saint-Louis. Ont-elles craint de ne plus bénéficier de confesseurs réformés ? Ou de faire les frais d'une nouvelle modification territoriale et juridique de la province, comme cela a eu déjà lieu à plusieurs reprises au cours du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup> ? Plusieurs indices, un siècle après la fondation, vont dans ce sens au fil du « narré ». Ainsi, tout ce que la communauté a retenu de l'exhortation de Coëffeteau à la prise d'habit des quatre premières sœurs, le 24 février 1622, c'est qu'elle sera perpétuellement placée sous la direction des dominicains réformés, information qui n'apparaît pas chez Giffre de Réchac<sup>51</sup>. Cette clause est-elle menacée au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ? La liste des confesseurs qui suit le « narré » ne permet pas d'en juger puisqu'elle s'arrête en 1674. Dès 1629, le vicaire général de la Congrégation de Saint-Louis, Jean-Dominique Rey, avait fait part au maître de l'ordre de son souhait d'abandonner le couvent vicois, trop pauvre et menacé par sa proximité avec l'Empire, compte-tenu de l'actualité<sup>52</sup>. Peut-être le problème réside-t-il dans l'attribution de vicaires parisiens ou normands au lieu de privilégier les religieux toulousains, comme ce fut le cas entre 1640 et 1660, problème qui serait vraisemblable compte-tenu du climat de ces années 1680 à 1740, schématiquement, où les religieux lorrains ont fait tout leur possible pour se séparer des religieux français, au nom d'une identité locale forte et de dissensions politiques<sup>53</sup>. Cette hypothèse, que rien ne permet de vérifier en l'état des sources que nous avons ici privilégiées, est tout de même étayée par diverses allusions dans le « narré ». Celui-ci cite un décret concernant le transfert du couvent de Metz, de la Province de Basse Allemagne à celle de Saint-Louis le 21 avril 1648 à la demande d'Anne d'Autriche et avec selon le vœu du P. Nicolas Rodolphe, précédent vicaire général de la congrégation de Saint-Louis. La date est importante : elle précède de cinq mois le traité de Westphalie, qui entérine le rattachement de Metz – et de Vic – à la France. D'autres éléments viennent justifier les liens entre Metz et Vic et leur appartenance à la Congrégation de Saint-Louis, nébuleuse de couvents réformés devenue province Saint-Louis. Les religieuses vicoises, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, cherchent visiblement à rester dans l'orbite messine, donc française, tournant désormais le dos à Nancy en terre ducale, ce que confirme l'aire de recrutement des sœurs au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. C'est peut-être dans cette hypothèse, si on pouvait la prouver avec des sources complémentaires, que l'on verrait la fin, au début du siècle des Lumières, d'une certaine logique lotharingienne encore puissante soixante ans plus tôt. Cette hypothèse, d'un désir net de se tourner délibérément vers la France, prend place dans un contexte assez terne par ailleurs. L'ordre ne semble pas avoir connu en France de crise organisationnelle au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais il est possible qu'avec la stabilisation de la réforme, voire la « léthargie »<sup>54</sup> qui caractériserait la famille des prêcheurs au temps des Lumières, les temps ne soient plus à la conquête de nouvelles fondations, mais simplement à la gestion besogneuse et routinière d'un réseau de couvents masculins et féminins, parmi lesquels cette petite communauté située aux marges du royaume de France, et paraissant peu importante.

---

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>50</sup> MAILLARD, N., *op. cit.*, p. 296-298.

<sup>51</sup> *Le commencement et le naray...*, p. 14.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>53</sup> SINICROPI, Gilles, « Les tribulations d'une province de Carmes déchaux : 'Saint-Nicolas de Lorraine' (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de l'Est*, n° 1, 2005, p. 119-140 ; HENRYOT, Fabienne, « « La province des capucins de Lorraine et Champagne au XVII<sup>e</sup> siècle, de la formation à l'éclatement », *Lorraine et Champagne du Moyen Age à nos jours*, éd. F. Roth et M. Bur, Nancy, Association d'Historiens de l'Est, 2009, p. 317-336.

<sup>54</sup> MAILLARD, N., *op. cit.*, p. 402.

\*

La fondation du couvent des dominicaines de Vic-sur-Seille entre 1618 et 1622, telle qu'elle est rapportée dans les deux états successifs d'une précieuse chronique, se prête à plusieurs niveaux de lecture. Si on s'en tient aux faits relatés, le mémoire fait état d'une procédure originale de fondation conventuelle, relativement détachée du pouvoir central, mais placée immédiatement sous la protection d'un évêque puissant, et au cœur d'un terroir où les familles dévotes sont prêtes à s'investir dans le soutien d'une telle entreprise. Si on se place du point de vue des sœurs du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce récit est mené de telle sorte de convaincre la hiérarchie dominicaine des liens anciens, originels et incontestables du monastère avec la réforme d'Occitanie, à la fois par l'argumentation providentialiste qui y est présentée et par le recours à différents documents d'archives dont la précision s'oppose au flou qui entoure le récit de la vie d'Anne de Bleyer, dont on ne sait finalement rien sur ses qualités comme religieuse dominicaine.

Une fois de plus, les liens institutionnels jouent dans ce territoire régulier en cours de construction et d'extension que constitue la Congrégation – puis province – de Saint-Louis, qui déborde largement la Lorraine et s'étend vers le bassin parisien et la Normandie. Le monastère de Vic-sur-Seille, situé « dans un pays éloigné et comme perdu »<sup>55</sup>, a trouvé un semblant de centralité localement, dans son processus de fondation d'une part, puis en s'imposant comme un monastère florissant à partir des années 1680.

Fabienne Henryot

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Centre Gabriel Naudé

---

<sup>55</sup> Selon l'expression de Jean-Dominique Rey, vicaire général de la province Saint-Louis au chapitre provincial de 1629, cité dans *Le commencement et le naray...*, p. 21.